

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. MASSON - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

14, avenue Jean Jaurès - Acquisition d'un appartement

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Madame Josette Ganey a proposé à la Ville la cession de son appartement, libre d'occupation, dans la copropriété sise 14, avenue Jean Jaurès.

Cette copropriété, constituée de six logements dont quatre appartiennent à la Ville, est grevée au Plan Local d'Urbanisme par l'emplacement réservé n°6 destiné à l'aménagement du port du canal.

Afin de poursuivre la maîtrise foncière de cette copropriété, il est proposé de procéder à l'acquisition de cet appartement vétuste, d'une surface habitable d'environ 65 m², correspondant au lot n°6 de la copropriété cadastrée DL n°253, moyennant la somme de 112 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur Madame Josette Ganey, demeurant 48, boulevard Eugène Fyot à Dijon, d'un appartement sis 14, avenue Jean Jaurès, d'une surface habitable d'environ 65 m², correspondant au lot n°6 de la copropriété cadastrée DL n°253, moyennant la somme de 112 000 €, soit 1 723 € le m² ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ